

MOLLENS Les citoyens ont dit oui à la taxe. Son application devrait attendre.

Taxe R2: Mollens s'interroge

PATRICK FERRARI

Tout s'est joué pour une trentaine de voix du côté de Mollens le 28 septembre dernier. Des votes qui font de la commune du Haut-Plateau la seule à avoir accepté le règlement intercommunal sur les résidences secondaires (R2), plus communément appelé taxe R2. «C'est un cadeau empoisonné, lance le président de Mollens Stéphane Pont. J'ai déjà eu passablement de réactions de propriétaires de R2 qui ne comprennent rien car le projet était porté par l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM). Ils ne comprennent pas pourquoi la commune de Mollens serait seule à l'appliquer.» C'est en effet une commission composée de toutes les communes qui avait planché sur ce projet, mais le scrutin était, lui, communal. Une semaine après le résultat, les autorités de Mollens se retrouvent donc seules ou presque pour sa mise en application (Pascal Rey, président de la commission de la taxe R2, s'est dit à disposition). Dès lors que va-t-il advenir de cette décision populaire. Pas de réponse pour l'heure, mais de nombreuses questions. Le règlement doit-il être immédiatement mis en application? La commune peut-elle attendre ou tout simplement ne pas appliquer cette décision en attendant qu'un autre projet de l'ACCM soit mis sur la table? Pour le savoir, le président a demandé conseil auprès du département de Maurice Tornay (voir encadré).

L'envie d'attendre

Les autorités aimeraient en tout cas pouvoir temporiser. Stéphane Pont explique: «La situation, actuellement catastrophique d'Aminona, nous incite à at-



Les citoyens ont tranché. Dans la théorie, le président de Mollens doit donc appliquer la taxe R2 dans sa commune. Dans la pratique, sa mise en œuvre n'est de loin pas acquise. SACHA BITTEL

tendre. Il nous est difficile pour l'instant de charger les propriétaires avec cette taxe alors que la télécabine vient de disparaître.» Cette possibilité de surseoir à l'application du côté de Mollens avait même déjà été évoquée à l'élaboration du projet. Pascal Rey indique: «C'est Mollens qui donnera le ton. Je comprendrais tout à fait que la commune attende. Il n'y a pas d'urgence.» De plus l'ACCM pourrait se pencher bientôt sur d'autres moyens de financer le tourisme sur le Haut-Plateau. «Mettre la taxe R2 en application pour avoir une autre taxe l'année suivante sur la table, c'est un peu gênant», résume Stéphane Pont.

En cas d'application

Les opposants au règlement ne devraient quant à eux pas aller plus loin. La menace énoncée

EN QUÊTE DE RÉPONSES

C'est vendredi dernier, en toute fin de journée, que le chef du service des affaires intérieures et communales a reçu le dossier du règlement sur les résidences secondaires. «Il nous faudra un peu de temps pour analyser le dossier, explique Maurice Chevrier. Nous allons nous pencher sur le contenu du règlement, ses annexes, la campagne et la question posée aux citoyens du Haut-Plateau au moment du vote. Le règlement était-il clairement intercommunal ou pouvait-il être interprété par les citoyens comme communal au moment où ils se sont exprimés? A partir de là, nous donnerons notre avis sur les possibilités qui s'offrent à la commune.» Cet avis restera néanmoins purement consultatif. Pour être mis en application, le règlement devra de toute façon passer devant le Conseil d'Etat pour homologation.

en pleine campagne d'aller jusqu'au Tribunal fédéral si besoin n'est plus vraiment d'actualité après la victoire du non dans les cinq autres communes. «Si certains propriétaires sur Mollens souhaitent entrer dans des procédures nous le ferons malgré tout», indique Nancy Constantin. La

taxe pourrait rapporter 500 000 francs à la commune de Mollens. Mais pour quel projet? «On parle d'un règlement communal, logiquement cette somme devrait être affectée au tourisme de Mollens. Il faudra donc trouver des projets à développer sur Aminona.»

RÉACTIONS...



ARMAND BERCLAZ

CITOYEN DE MOLLENS ET ANCIEN PRÉSIDENT

«Cela pourrait poser des problèmes»

«J'étais partagé sur cette taxe. Comme Mollens est la seule commune à avoir dit oui, je pense que ce sera compliqué à mettre en vigueur. La commune est petite. Pour moi, cela pourrait poser des problèmes aussi bien d'un point de vue administratif que financier. Avec le non des autres communes sur le principe on ne devrait pas mettre en application le règlement. C'est clairement une affaire liée aux six communes.»



PIERRE GASSER

CITOYEN DE MOLLENS

«Il ne faut pas appliquer ce règlement»

«Le problème qui se pose clairement pour moi c'est comment appliquer une telle décision? Je ne vois pas la commune seule mettre en place un tel règlement vis-à-vis de la clientèle. Je suis d'avis qu'il ne faut pas l'appliquer puisque les autres communes l'ont refusé. Si Mollens a dit oui c'est parce que la plupart des citoyens habitent sur le village et pas à Aminona. Il y a tout au plus une quinzaine de votants là-haut.»